



## Concours « Prix de l'urbanisme et de l'architecture du Brabant wallon » - Bulletin de participation 2011

*Le dossier de participation complet est à envoyer ou à déposer, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> septembre 2011, auprès de la Province du Brabant wallon, service du développement territorial, Parc des Collines - Bâtiment Archimède, avenue Einstein, 2 à 1300 Wavre. L'envoi doit être par recommandé et le dépôt, aux heures d'ouverture des bureaux, doit faire l'objet d'un accusé de réception.  
(tél. : 010/23.62.85 – fax 010/23.62.86 – developpementterritorial@brabantwallon.be)*

### Coordonnées de l'architecte ayant dessiné les plans de la construction présentée au concours :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue et numéro : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

### Adresse et propriétaire de la construction présentée au concours :

Rue et numéro : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Nom du propriétaire : .....

Téléphone : .....

Lors d'expositions organisées dans le cadre de ce concours, le propriétaire souhaite-t-il que son nom soit mentionné sur les panneaux présentant la construction ? OUI - NON (biffer la mention inutile).

**Date à laquelle le permis d'urbanisme relatif à cette construction a été délivré :** .....

**Construction présentée dans la catégorie** (biffer les mentions inutiles) :  
**résidentiel neuf - résidentiel rénové - non résidentiel** (neuf ou rénové)

**Documents à joindre comme indiqué à l'article 4 du règlement :** copie de l'octroi du permis d'urbanisme, plans de la construction à présenter (sur supports papier et si possible numérique, de préférence au format pdf), note explicative, photos de la construction (sur supports papier et numérique), les photos montrant l'intégration de la construction dans son environnement sont importantes.

**Attention !** Photos et plans sont utilisés pour composer un ou deux panneaux en carton mousse (100 cm x 70 cm) à présenter au jury, merci donc de fournir les photos et les plans (les plus représentatifs) en nombre et à un format appropriés.

**De plus en plus d'architectes souhaitent réaliser eux-mêmes leur(s) panneau(x). Ces derniers ne doivent pas mentionner le nom de l'architecte afin de ne pas influencer les membres du jury.**

L'architecte participant à ce « Prix de l'urbanisme et de l'architecture du Brabant wallon » déclare avoir pris connaissance du règlement à ce sujet et s'y conformer et avoir l'autorisation du propriétaire de la construction pour présenter cette dernière à ce concours.

Fait à ....., le .....

(signature de l'architecte)